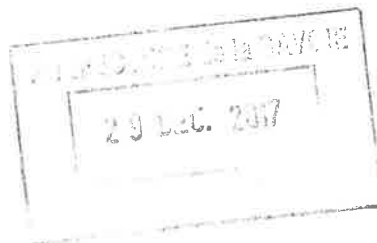


Département de la Savoie
Arrondissement de CHAMBERY
Canton de COGNIN



République française

COMMUNE DE MONTAGNOLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| Nombre de Conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 14 |
| Présents | 14 |
| Votants | 14 |

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre

Le Conseil municipal de la commune de MONTAGNOLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Maurice VENTURINI, Maire,

Etaient présents : Gilles BLANC, Arnaud BOURGEOIS, Marie-Jeanne BAFFOUR, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Frédéric OULMI, Jean-Jacques PEZERAT, Martial PERRIER, Jacques RATEL, Marc SECO

TARIFS CIMETIERE ANNEE 2018

M. COLIN est nommé rapporteur.

Il rappelle que les tarifs ont été augmentés il y a cinq ans pour prendre en compte l'évolution du coût de la vie.

Le prix des cases de columbarium a été augmenté en 2015 pour amortir le nouveau columbarium installé en février 2015.

C'est pourquoi il propose de ne pas modifier les tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote les tarifs suivants :

❖ Concession pleine terre (durée : 30 ans) : 130 €

❖ Caveau

- Concession (durée : 50 ans) :

| | |
|------------|-------|
| 3 places : | 500 € |
| 6 places : | 950 € |

- Infrastructures pour caveau : 3 places : 2 500 €
6 places : 3 400 €

- ❖ Case columbarium
 - Concession (durée 30 ans) : 150 €
 - Infrastructure : 1 200 €

- ❖ Mur du souvenir
 - Concession (durée 30 ans) : 100 €.

Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Maire



Jean-Maurice VENTURINI



Le Maire de la commune de Montagnole certifie
que cette délibération a été affichée
du
au

Fait à Montagnole,
Le